



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE

*Mission Observatoire des Territoires  
et Prospectives*  
DDT/Mission OTP / JL CH

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION  
DU COMITE DE PILOTAGE  
DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT**

**Mercredi 20 janvier 2010**

Le mercredi 20 janvier 2010, à 14 heures 30, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture, une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle (liste des participants jointe en annexe), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Valentin, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle.

Cette réunion a porté sur l'état d'avancement de la démarche pour les services de l'Etat et les agglomérations du département de la Moselle.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel des échéances et remontées des données à la Commission européenne
- Cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par les services de l'Etat
- Avancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- Mise à jour du classement des infrastructures routières et ferroviaires bruyantes
- Les cartes de bruit dans l'agglomération INSEE de Metz
- Les cartes de bruit dans l'agglomération INSEE de Thionville

M. Valentin remercie l'ensemble des participants, et en préambule à cette réunion, présente la nouvelle organisation des services de l'Etat en Moselle mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et plus particulièrement l'organigramme de la Direction Départementale de Territoires.

M. Valentin revient à l'objet de la réunion et rappelle que la directive européenne du 25 juin 2002 impose la réalisation et la publication de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Ces prestations sont, selon le cas, à la charge de l'Etat pour les grandes infrastructures, des EPCI pour les grandes agglomérations, des gestionnaires de voirie ou des communes.

**Rappel des échéances et remontées des données à la Commission européenne**

M. Chantraine, Chargé de mission de l'Observatoire du Bruit à la DDT, rappelle les échéances fixées par l'article L572-9 du Code de l'Environnement pour les publications des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) dans les agglomérations au sens de l'INSEE :

Pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants :

- le 30 juin 2007 pour les cartes de bruit,
- le 18 juillet 2008 pour les PPBE.

❖ Pour les agglomérations comprises entre 100 000 et 250 000 habitants :

- le 30 juin 2012 pour les cartes de bruit,
- le 18 juillet 2013 pour les PPBE.

Il est rappelé que les services de l'Etat sont chargés de collecter les données et de les mettre à disposition de la commission européenne.

L'adresse du site est la suivante :

[http://www.certu.fr/fr/Ville\\_et\\_environment-n29/Bruit-n138/Cartes\\_de\\_bruit\\_des\\_agglomerations:\\_comment\\_remonter\\_les\\_donnees\\_-a1551-s\\_article\\_theme.html](http://www.certu.fr/fr/Ville_et_environment-n29/Bruit-n138/Cartes_de_bruit_des_agglomerations:_comment_remonter_les_donnees_-a1551-s_article_theme.html)

### **Cartes de bruit des grandes infrastructures réalisées par les services de l'Etat**

M. Chantraine liste les arrêtés préfectoraux déjà publiés :

- Arrêtés préfectoraux du 30 janvier 2008 pour le réseau des autoroutes A30-A31-A320 et des routes nationales (RN4, RN33, RN52, RN61, RN431).
- Arrêtés préfectoraux du 8 juin 2009 :
  - Réseau ferroviaire de la ligne 89 (Arnaville à Montigny) et de la ligne 180 (Metz à Thionville)
  - Réseau concédé à la SANEF sur A4 et tronçons A314 - A315
  - Grandes infrastructures communales de Metz et de Montigny les Metz (10 km)
- Arrêté préfectoral du 23 septembre 2009 : Réseau départemental :
  - D1, D6, D8, D13, D14, D31, D31bis, D153B, D153Z, D157B, D603, D603 (exN233), D604, D633, D653, D656, D657, D913, D952, D953

Les arrêtés et les cartes de bruit sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture :

[http://www.moselle.pref.gouv.fr/frameset.htm?grands\\_dossiers\\_actualite/g\\_d\\_bruit/g\\_d\\_bruit.htm](http://www.moselle.pref.gouv.fr/frameset.htm?grands_dossiers_actualite/g_d_bruit/g_d_bruit.htm)

Mme Lamouroux-Kuhn, du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est, rappelle qu'au niveau national la France est en retard pour la réalisation des cartes, et qu'une procédure de pré-contentieux avait été engagée par la Communauté Européenne.

Au niveau national :

- 95 % des cartes des grandes infrastructures de transport sont réalisées et 55 % sont publiées ;
- 79 % des grandes agglomérations ont au moins engagé la procédure de réalisation des cartes ; 24 % des cartes sont publiées.

Le pré-contentieux au niveau national est, à ce jour, suspendu par la Commission Européenne.

M. Chantraine indique qu'en Moselle on peut espérer avoir une publication de l'ensemble des cartes avant la fin de l'année 2010. Concernant le réseau ferroviaire, au niveau national, 100 % des cartes sont réalisées et 50 % sont publiées. En Moselle toutes les cartes ont été publiées le 8 juin 2009.

Mme Lamouroux-Kuhn fait part de plusieurs remarques :

- la publication des cartes représente une charge de travail importante ;
- la phase de validation des cartes est trop longue ;
- le circuit administratif est très lourd.

Une réflexion sera à mener pour améliorer les 2 derniers points lors des prochaines échéances.

### **Cartes à réaliser pour 2012 :**

Les Directions centrales de l'Etat ont toutefois demandé aux différents services de produire des cartes pour juin 2012 sur le réseau des autoroutes, des RN, ainsi que le réseau des RD (seuil de 8000 v/jour) dont le linéaire à cartographier sera 2,5 à 3 fois plus élevé qu'actuellement. Les gestionnaires sont invités à fournir leurs données au CETE de l'Est dans le courant de l'année 2010.

Des incertitudes existent sur la méthode de cartographie des données au niveau européen. La méthode française, bien que soutenue par l'Allemagne, pourrait ne pas être retenue. Les Directions Centrales de l'Etat ont demandé aux différents services de commencer dès que possible les cartes 2012 avec la méthode française.

Concernant les crédits pour les cartes des grandes infrastructures de transport, Mme Lamouroux-Kuhn indique qu'ils seront mis à disposition des DREAL par la DGITM (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer). Les DREAL auront un rôle d'animation budgétaire et fourniront les crédits aux DDT en fonction des demandes.

Pour la réalisation des cartes 2012 :

- les sociétés concessionnaires d'autoroutes réaliseront leurs cartes ;
- les CETE réaliseront les cartes du réseau Etat ;
- les CETE donneront leurs disponibilités pour la réalisation des cartes du réseau départemental et des infrastructures de transport dans les grandes agglomérations.

Le CETE de l'Est ne pourra pas réaliser toutes les cartes sur sa zone d'intervention. Il élabore actuellement la liste des secteurs qui pourront être retenus. Pour les secteurs non retenus, la prestation sera sous-traitée au privé, avec un financement assuré par l'Etat et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du CETE.

### **Avancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Mme Lamouroux-Kuhn indique que chaque gestionnaire va devoir établir ses PPBE à partir des cartes de bruit de 2008.

La DDT est chargée du pilotage général de leur réalisation.

Le CETE réalise les études sur le réseau de l'Etat ; il est sous-traitant pour le réseau RD.

Mme Lamouroux-Kuhn rappelle les étapes principales de réalisation d'un PPBE :

- superposition des cartes de dépassements de seuils et des données issues des observatoires du bruit de la DDT ;
- chaque gestionnaire est destinataire des résultats de la 1<sup>ère</sup> étape (pour l'Etat : SANEF, Dir-Est, DREAL) et devra transmettre à la DDT son PPBE, qui comprendra :
  - une synthèse des résultats de la cartographie du bruit avec le nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif,
  - les critères de détermination des zones calmes et les objectifs de préservation,
  - les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites,
  - les actions réalisées au cours des 10 dernières années pour réduire le bruit,
  - les mesures envisagées pour prévenir ou réduire le bruit au cours des 5 années à venir,
  - les financements et échéances de mise en œuvre des mesures,
  - un résumé non-technique pour la consultation du public,
  - une note concernant la mise à la disposition du public (2 mois) et exposant les résultats attendus.

### **Avancement des PPBE des autoroutes non concédées (A30, A31, A320) et des RN**

L'étude a été commandée au CETE pour l'A31.

Mme Lamouroux-Kuhn précise que 5 zones ont été identifiées et seront à traiter en priorité.

M. Smoll, représentant la DREAL – Division Maîtrise d'Ouvrage, indique qu'une étude est en cours sur l'A30 (secteur de Fameck), et que sur l'A320, 5 secteurs au niveau de Forbach sont en cours d'étude.

Sur les Routes Nationales, les études ne sont pas engagées.

M. Chantraine propose aux gestionnaires (Dir-Est et DREAL) de se réunir fin février pour faire un point sur les études en cours ou à lancer.

### **Avancement du PPBE du réseau ferroviaire**

Mme Lamouroux-Kuhn indique que RFF a fourni fin 2009 les observatoires du bruit aux DDT.

La phase d'identification des secteurs sur lesquels des études seront à engager a été sous-traitée par la DDT au CETE de l'Est. L'étude est en cours.

### **Avancement du PPBE de la SANEF**

M. Hardy indique que, de juin à décembre 2009, à eu lieu la phase d'identification des habitations dépassant les seuils réglementaires et bénéficiant de l'antériorité par rapport à la construction de l'autoroute.

Les choix des modes de protections sonores ont été arrêtés fin 2009 (protection à la source ou isolation de façade selon la densité des habitations).

La rédaction du PPBE est terminée. Le document est en cours de validation en interne.

Le PPBE validé sera transmis à la DDT dans le courant du mois de février 2010.

### **Avancement du PPBE des Routes Départementales**

M. Schmid, représentant le Conseil Général-Direction des Routes, indique que les priorités restent à définir.

La rédaction d'un cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études est en cours. Ce bureau d'études devrait être désigné avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Le PPBE est espéré pour la fin de l'année 2010.

Mme Perrin, Chargée de Mission à la CA Metz Métropole, demande si les gestionnaires peuvent être informés ou destinataires des PPBE réalisés (voire associés à leur réalisation).

M. Chantraine lui répond par l'affirmative. L'objectif du COPIL est de mettre en rapport les différents intervenants.

### **Mise à jour du classement des infrastructures routières bruyantes**

Mme Lamouroux-Kuhn rappelle les dispositions de la circulaire du 25 mai 2004 sur la mise à jour des arrêtés de classement des voies bruyantes.

Ces arrêtés doivent être réexaminés tous les 5 ans (nouvelles hypothèses de trafic, voies en projet,...) pour les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour.

Le dossier d'étude de classement a été livré par le CETE de l'Est.

La consultation des gestionnaires et des communes concernées a été réalisée en septembre 2009 par la DDT.

Les gestionnaires ont été consultés pour avis sur :

- les trafics proposés (sont-ils conformes aux trafics constatés en 2008 ?)
- les % de poids lourds, les vitesses, les sens de circulation, ...
- la liste des voies concernées et leur nature (RN, RD, ...)

Le classement est réalisé pour le réseau de l'Etat et sur Thionville, Saint-Avold et Montigny-les-Metz.

Le classement est en cours d'études pour le réseau des RD et celui de la ville de Metz.

Le nouvel arrêté de classement sera pris en 2010.

M. Chantraine rappelle que le classement est opposable aux tiers. Après la prise de l'arrêté de classement, la DDT demandera à toutes les communes disposant de documents d'urbanisme de faire une mise à jour.

### **Mise à jour du classement des infrastructures ferroviaires**

M. Chantraine indique que le précédent arrêté date du 9/11/2004.

Depuis cette date, de nouvelles lignes TER ont été créées et la LGV, classée en catégorie 1, a été mise en service.

Mme Lamouroux-Kuhn précise que RFF s'est engagé à fournir les données qui prennent en compte la ligne TGV.

Le nouvel arrêté de classement est espéré avant la fin de l'année 2010.

Mme Balandras, Adjointe au Maire de Longeville-les-Metz, demande si les gestionnaires réaliseront des aménagements (mur anti-bruit,...) après le classement.

Mme Lamouroux-Kuhn lui répond que les gestionnaires n'auront aucune obligation de réaliser ces aménagements suite au nouveau classement.

Les informations seront mentionnées dans les documents d'urbanisme. Le futur propriétaire en est informé lors de la demande de permis de construire, et la contrainte est indiquée dans l'acte de vente (comme pour une zone inondable).

M. Schmid souhaite des précisions sur les seuils à appliquer (5 000 ou 8 000 véhicules par jour).

Mme Lamouroux-Kuhn confirme le seuil de 5 000 véhicules/jour pour le classement des voies, et le seuil de 8 000 véhicules/jour pour les cartes de bruit (2<sup>ème</sup> phase).

## **Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz**

### **□ La Communauté d'agglomération de Metz Métropole**

Mme Perrin, indique que sur l'ensemble des 40 communes, les cartes de bruit sont réalisées et mises en ligne sur le site Internet de la CAMM.

Pour le PPBE, la CAMM aura recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (février 2010). Un groupement de bureau d'études est espéré pour la réalisation du PPBE.

Le début de l'étude est prévu pour l'été 2010 ; le PPBE finalisé est prévu pour fin 2010.

Concernant les échéances futures pour la réalisation des PPBE, Mme Lamouroux-Kuhn précise que le délai actuel de 1 an entre la réalisation des cartes et l'établissement des PPBE, passera à 2 ans.

M. Valentin insiste sur la nécessaire coordination à établir entre les grandes agglomérations et les différents gestionnaires dans l'élaboration des PPBE.

### **□ La communauté de communes de Maizières-les-Metz**

M. Grosnickel, Directeur, rappelle que l'étude a été menée sur le périmètre des 14 communes.

Le bureau d'études a présenté son rapport intermédiaire le 2 décembre 2009.

La restitution finale des cartes de bruit est prévue fin février/début mars 2010.

La délibération du Conseil Communautaire devrait intervenir en avril/mai 2010.

La mise en ligne des cartes de bruit est espérée avant la fin juin 2010.

### **□ La communauté de communes du Sillon Mosellan**

M. Fritzsche, Chargé de Mission, indique qu'un rendu provisoire des cartes de bruit a été réalisé en décembre 2009.

Le restitution finale est attendue dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

La délibération du Conseil Communautaire devrait intervenir en avril/mai 2010.

Des réunions publiques de présentation dans chaque commune sont prévues avant l'été 2010.

Les cartes de bruit seront ensuite mises en ligne sur le site Internet de la communauté.

### **□ La communauté de communes du Val de Moselle**

M. Paradeis, Vice-Président, indique qu'une 1<sup>ère</sup> réunion avec le bureau d'études a eu lieu le 24 novembre 2009.

Les mesures seront effectuées en mars/avril 2010.

La restitution finale des cartes de bruit est espérée pour fin juillet 2010.

## **La communauté de communes du Pays Orne Moselle**

M. Watrin, Vice-Président, précise que la commune de Roncourt a été intégrée à l'étude qui englobera ainsi les 13 communes de la communauté.

Un rendu provisoire aura lieu fin février 2010.

La restitution finale des cartes de bruit est espérée pour la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Des présentations à l'ensemble des élus de la communauté de communes, puis dans chaque commune, seront organisées.

La mise en ligne des cartes de bruit est espérée pour l'été 2010.

### **□ Les 5 communes de Meurthe-et-Moselle**

M. Taberkane, représentant la DDT de Meurthe-et-Moselle, précise qu'il n'a pas été possible de lancer la démarche au niveau des 2 EPCI concernés :

- Auboué, Homécourt, Joeuf et Moutiers adhèrent à la C.C. du Pays Orne qui regroupe 8 communes ;
- Briey adhère à la C.C. du Pays de Briey qui regroupe 9 communes.

L'avancement de la démarche pour les 5 communes est le suivant :

- Homécourt : les cartes sont finalisées. La délibération du Conseil Municipal doit intervenir fin février 2010.
- Moutiers : les cartes sont finalisées et en cours d'approbation.
- Auboué et Joeuf : les cartes sont finalisées, approuvées et publiées sur le site Internet de chaque commune.
- Briey : L'étude, confiée au CETE de l'Est, est en cours. M. Audouin, représentant la commune de Briey, précise que les données pour l'étude viennent d'être transmises au CETE. Mme Lamouroux-Kuhn indique qu'un 1<sup>er</sup> rendu des cartes sera réalisé courant mars 2010, et que ces cartes seront publiées avant la fin de 2010.

Mme Lamouroux-Kuhn intervient pour indiquer que la réalisation des cartes est une procédure longue et coûteuse.

Les gestionnaires des grandes infrastructures et les EPCI de l'agglomération INSEE de Metz devront mettre à jour ces cartes pour l'échéance de 2012.

Il convient, dès à présent, de mener une réflexion dans chaque service sur la mise en oeuvre d'une procédure allégée permettant de réduire les coûts.

Mme Lamouroux-Kuhn précise qu'une réflexion est en cours au niveau national pour les cartes des grandes infrastructures.

M. Chantraine indique que des éléments de réponses seront mis en ligne sur Internet dès qu'ils seront disponibles.

## **Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville**

### **□ La Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville**

M. Boguet, Maire de Fontoy, indique que des mesures de bruit complémentaires sont en cours.

Une réunion avec le bureau d'étude sera fixée pour fin février 2010.

La restitution finale des cartes de bruit est espérée avant l'été 2010.

Une présentation aux 4 communes est prévue durant l'automne 2010.

La mise en ligne des cartes de bruit devrait intervenir avant la fin de l'année 2010.

M. Boguet fait part d'un problème de bruit provenant de l'A30 au niveau du lotissement du Pogin.

M. Chantraine propose d'évoquer ce point avec le gestionnaire de l'A30 lors de la réunion prévue fin février 2010.

### **□ La Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

M. CAYUELA, Vice-Président, indique que des mesures de bruit sont programmées lors de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de février 2010.

Un rendu partiel est attendu pour la mi-mars 2010.

La restitution finale des cartes de bruit est espérée pour fin juin 2010.

## **Prochaine réunion du Comité de Pilotage**

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit aura lieu lors de la dernière semaine de juin 2010.

M. Valentin propose que la présentation d'un ou de plusieurs modèles de PPBE soit inscrite à l'ordre du jour de cette prochaine réunion.

Le Directeur Départemental

  
Jean-Michel VALENTIN



REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 20 janvier 2010 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
KEDINGER Christophe	Agent de développement CCUT	0384332478	veldemoselle@ccsm.fr	
PARADEIS Pierre	1er Vice Président CCVM	0682429056	paradeis.association@orange.fr	
TABERKANÉ Yann	DDT Nautique et Nautisme	03.83.86.51.51	taberkanen@equipement-agriculture.gouv.fr	
REBOUVREAU Patrice	DDT Nautique et Nautisme	03.83.86.52.22	patrice.rebouvreau@equipement-agriculture.gouv.fr	
SÉRIS Bernard	Adf. Haïfan dans le	86 24 70 68 91	seris.b@lotment.com	
Mme BALANDRES Denise	Adjoint LONGEVILLE LES METZ	06 46 06 20 97	denise.balandres@wanadoo.fr	
FRITZSCHÉ Fabrice	Chargé de Mission - CC de Silla Thalma	03.87.72.31.70	ccsm@wanadoo.fr	
ROHR. f. Piene	Vice-Président CCST	u	u	
Jacques Denis	Conseiller Hameaumont	u	u	
MARTINEL Gilles	V.P. de la CC S.M	06 43 22 45 54	u	
GUERHARDY Christian	Adjoint Norddeux	06 73 35 73 27	e.guerhard@leportel.net	
GROSMICHEL Frédéric	DGS CC STANCIERES METZ	0387519430	directeur@ccmiviernes	
MISSERAND THIERRY	Chargé de Mission CC PB	0382.20.96.22	thierry.misserand@cc-paysdeloisy.fr	
AUDOUIN Stéphane	Académie de Saïey	03.87.47.16.37	saveville-birey.fr	
DOGHMI Nawreddine	chargé de l'urbanisme	03.87.34.63.00	n.doghmi@mairie-wolffpy.fr	
DROUARD J. Claude	Adjoint Woirpax	03 87 34 63 00	u	
HENTZ André	1er vice président SMITV	0382531002	andré.hentz@wanadoo.fr	
KIEFER GUY	Adjoint UCKANGE	06 07 26 40 09	kiefer.guy@orange.fr	
MORENA Paris.	Adjoint NILVANGE	06 33 42 09 04	C.foeffler@mairie-milvange.fr	
CAYUELA Gérard	Vice-président CA Val de Fausse	06 78 07 65 21	gcayuela@wanadoo.fr	
FALL ALI	Chargé de Mission Val de Fausse	06.84.75.68.35	ali.fall@agha-valdefausse.fr	
WATRIN Roger	1er président. C.C.P.O.M	03.87.5832.32	u	
PIERON Robert	Vice Président CCBSN	u	contact@robert-pieron.fr	

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 20 janvier 2010 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
Vincent Gerard	Rep. Maire Ben S. Yarbun	05 07 45 90 91	gevincent@hobmael.fr	
GREGG Joville	Adjointe Naurye - diwaufe	06 33 04 48 94	mgregff@mairi-marcqf-silvaup.fr	
LINDEN Paul	Adjoint Terange Silveire	03 87 80 66 51	paul.linden@lsgmail.com	
BERGE Guy	V.P. Nbrz Nektrope	06 80 95 91 04	berge.guy@gmail.com	
PERRIN Marianne	Charge de mission <del>Terange</del> <sup>Terange</sup>	03 87 39 78 37	mperrin@metzmetropole.fr	
SCHNARZ Bruno	Mission Développement durable Vice de M. PERRIN	03 87 35 51 53	bschnarz@mairie-metz.fr	
DILLIER Yvon	Conseiller Municipal YUTZ	06 25 34 59 72	dillier@mairie-yutz.fr	
LEHAL Alain	Adjoint Terville	06 87 48 83 03	alain.lehal@yahoo.fr	
DINHWE RUSHT.	D.S. MAIRIE d'IFERVILLE		rosst.dinhwe@mairie-terville.fr	
CEBUS Philippe	Adjoint Terville			
HERBERT Nathalie	Chargée de Mission ARIEON	03 87 69 01 64	m.herbert@rebor-union-habitat.org	
COSSIN Christophe	Technicien CA Thionville		christophe.cossin@agglo-thionville.fr	
YVON WALTER	CA Thionville	03 82 52 75 64	yvon.walter@w.w	
FUEURY Margylix	DREAL Lorraine	03 87 39 38 33	margylix.fueury@developpement-durable.gouv.fr	
SMOL Jean-Marie	DREAL Lorraine / Service Urbanisme / et Développement durable	03 87 61 64 22	jean-marie.smol@developpement-durable.gouv.fr	
LOUARDI Colette	Mairie de Thionville	03 82 52 38 54	loardi@mairie-thionville.fr	
Henri BOGNET	CA Lotyde France Th.	06 61 71 92 92	henri.bognet@wanadoo.fr	
WILLIET Jean-Luc	Ser. Urba Nanjézier-1-2	03 87 80 11 64	jeanluc.williet@mairie-metz.fr	
LANGENFELD Freddy	adjoint chargé S+opérations	03 87 60 59 71	mairie@chabot-saint-gorvain.fr	
HARDY Xavier.	Charge d'étude SANEF		xavier.hardy@sanef.com	
Jean-Claude SCHMID	Conseil Général / Direction des Ponts	03 87 38 78 92	jean-claude.schmid@cg57.fr	
Jean-Nicolas SCHAUBILL	Adjoint Maire ST-ABOND	06 10 83 33 27	jean-schaubill@mairie-saint-abond.fr	
Gilles BARBIER	S-G / SP Noy - Banjeux	03 87 74 74 12	gilles.barbier@mairie-noy-saint-gorvain.fr	

